



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 27 mars 2018, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h 05.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321. L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018;

1.3.- Adoption du *Règlement numéro 902 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux;*

2.0.- MAIRIE

**RÉSOLUTION
2018-03-113**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Club Optimiste de Malartic – Rib-Fest le 28 juillet 2018 – Invitation à être juge;
- 2.2.- Contribution du milieu – Projet d’habitation « Les Habitations Tournesols au Soleil »;
- 2.3.- Banque Toronto-Dominion – Fermeture du point de services de Malartic le 28 septembre 2018;
- 2.4.- Rescinder la résolution 2018-01-005 - Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Assises 2018 – Conseil d’administration et Commission des assises du 16 au 18 mai 2018;

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Liste des comptes à recevoir à radier;
- 4.3.- Scrutin du 5 novembre 2017 : Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses » de chacun des candidats;
- 4.4.- Annulation des chèques périmés en circulation;
- 4.5.- Radiation des comptes pour chèques sans provision;

5.0. - URBANISME

- 5.1.- Appui à la Mine Canadian Malartic (MCM) – Projet de revitalisation de la rivière Malartic;
- 5.2.- Budget révisé 2018 de l’Office municipal d’habitation de Malartic;
- 5.3.- Acquisition d’une parcelle de terrain – Agrandissement de la rue Harricana;
- 5.4.- Promesse d’achat terrain commercial – 9366-8168 Québec Inc. - 1010, rue Royale, 0,50 \$ / pi²;
- 5.5.- Développement résidentiel des Explorateurs Phase II - Acquisition;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Tour de l'Abitibi – Tracé 2018;

7.2.- Le Filon Baseball - Cage des frappeurs - Mandataire;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Autorisation de paiement à la société Lamothe, Div. de Sintra Inc. – Libération du premier 5 % de la retenue de garantie – Travaux de pavage de la rue Armstrong et la 2^e Avenue : 4 593,76 \$;

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.1.- Désignation du représentant au conseil d'administration du Transport adapté La calèche d'or;

10.2.- Désignation du représentant au conseil d'administration du Transport collectif Malartic;

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Motion de félicitations : Comité organisateur de la cérémonie de réouverture du Centre Michel-Brière (CMB) du 24 mars 2018;

12.2.- Remerciements aux personnes impliquées dans la rénovation de la maison Audet-Lefebvre;

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT);

13.2.- Transport adapté La Calèche d'Or : Programme de subvention – Ajustement d'un montant de 2 368 \$ pour l'année 2016;

13.3.- Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) - Invitation à l'intention des élus responsables des questions familles-ainées – Séance de formation et d'échange, le 11 avril 2018;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018,

RÉSOLUTION
2018-03-114



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-03-115**

- 1.3.- Adoption du Règlement numéro 902 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 902 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

- 2.0.- MAIRIE**

- 2.1.- Club Optimiste de Malartic – Rib-Fest le 28 juillet 2018 – Invitation à être juge**

Correspondance a été déposée au conseil.

**RÉSOLUTION
2018-03-116**

- 2.2.- Contribution du milieu – Projet d'habitation « Les Habitations Tournesols au Soleil »**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation « *Les Habitations Tournesols au Soleil* » a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec en 2011 par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction en régions éloignées;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation a été autorisée à octroyer une subvention à la Ville de Malartic afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2015-01-005, adoptée le 13 janvier 2015, la Ville de Malartic s'est engagée à contribuer au projet « *Les Habitations Tournesols au Soleil* » en accordant un congé de taxes foncières pour une période de trente-cinq (35) ans, et ce, pour la construction de 19 unités de logement social du Groupe soleil de Malartic inc.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-01-005 prévoyait également que la Ville de Malartic contribuerait au Programme de supplément au loyer pour le projet « *Les Habitations Tournesols au Soleil* », en déboursant la somme de 9 098 \$/année pendant les cinq (5) premières années, pour les 19 unités de logement;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2015-12-394, adoptée le 8 décembre 2015, la Ville de Malartic s'est engagée à participer au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction « *Les Habitations Tournesols au Soleil* » dans une proportion de 10 % pendant une période minimale des cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre maximal d'unités prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'octroi d'une subvention de 122 000 \$ de la Ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation la Ville de Malartic accepte d'augmenter sa contribution financière d'autant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUGMENTER la contribution financière de la Ville de Malartic pour le projet d'habitation « *Les Habitations Tournesols au Soleil* » de 122 000 \$ au regard de la subvention accordée par la Ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation;

D'AUTORISER le maire, monsieur Martin Ferron et la greffière, M^c Kathy Gauthier à signer l'entente concernant la subvention à la Ville de Malartic pour le financement du projet « *Les Habitations Tournesols au Soleil* »;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-03-117

2.3.- **Banque Toronto-Dominion – Fermeture du point de services situé à Malartic le 28 septembre 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Banque Toronto-Dominion a annoncé la fermeture de son point de services situé à Malartic à compter du 28 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune consultation du milieu n'a eu lieu au préalable afin de discuter des enjeux associés à cette décision;

CONSIDÉRANT QUE ces services de proximité sont essentiels pour les citoyens, les touristes et les entreprises afin qu'ils puissent contribuer au développement de l'ensemble des commerces et conserver des milieux de vie dynamiques ainsi que des services et des commerces diversifiés;

CONSIDÉRANT QUE le point de services situé à Malartic n'est pas déficitaire et réalise même, année après année, des bénéfices;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs aînés ne possèdent pas ou ne maîtrisent pas l'utilisation des nouvelles technologies ou ne disposent pas des moyens de transport adéquats pour se déplacer sur une distance de plus de 25 kilomètres (50 kilomètres aller/retour);

CONSIDÉRANT QUE la décision de fermer le point de services situé à Malartic contribue à diminuer l'attrait que peuvent exercer les petites collectivités et ainsi accentuer leur dévitalisation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la Banque Toronto-Dominion de rencontrer au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

préalable les partenaires essentiels avant de prendre de telles décisions qui ont un impact notable sur les communautés et les services aux citoyens en région;

DE DEMANDER à la Banque Toronto-Dominion de revenir sur sa décision prise sans consultation de la population concernée quant à la fermeture de son point de services situé à Malartic;

DE DEMANDER à la Banque Toronto-Dominion qu'elle privilégie le maintien du point de services situé à Malartic, en assurant minimalement une présence hebdomadaire pour le service, et ce, pour des considérations sociales, humanitaires et économiques;

DE FAIRE PARVENIR copie de la présente résolution au Premier Ministre, au ministre régional, au député d'Abitibi-Est ainsi qu'aux municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or afin de solliciter leur appui dans la présente démarche;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-03-118**

2.4.- Rescinder la résolution 2018-01-005 - Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Assises 2018 – Conseil d'administration et Commission des assises du 16 au 18 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-01-005 - Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Assises 2018 – Conseil d'administration et Commission des assises du 16 au 18 mai 2018 a été adoptée le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder la résolution 2018-01-005 afin de déléguer le conseiller Tommy Auger-Cadieux en remplacement du conseiller alors déléguer, Jude Boucher;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER messieurs le maire, Martin Ferron et le conseiller Tommy Auger-Cadieux à l'Union des municipalités du Québec - Assises 2018 – Conseil d'administration et Commission des assises qui aura lieu du 16 au 18 mai 2018 à Gatineau;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives à cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2018, et ce, conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

**RESOLUTION
2018-03-119**

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant le trésorier / la trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier / la trésorière adjointe à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par le trésorier / la trésorière adjointe au 28 février 2018, tels que présentés;

Adoptée.

**RESOLUTION
2018-03-120**

4.2.- Liste des comptes à recevoir à radier

CONSIDÉRANT QU'il existe des comptes à recevoir pour des créances qui sont soit prescrites ou irrécouvrables, tel qu'il appert de la liste déposée et soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la trésorerie fait des démarches pour récupérer les sommes impayées;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont pourvues d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT QUE les créances provenant de ces comptes se prescrivent par trois ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la radiation de ces comptes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil autorise la radiation des créances prescrites et des créances irrécouvrables en date du 31 décembre 2017 totalisant la somme de 78 799,60 \$, incluant le capital, les intérêts, les pénalités courus à ce jour et énumérées à la liste jointe à la présente résolution;

Adoptée.

4.3.- Scrutin du 5 novembre 2017 : Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses » de chacun des candidats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), les formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses » de chacun des candidats sont déposés devant le conseil :

M Martin Ferron, maire.
Mme Sylvie Daigle, conseillère district no 1.
Mme Catherine Larivière, conseillère district no 2.
M. Jude Boucher, conseiller district no 3.
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller district no 4.
M. Daniel Magnan, conseiller district no 5.
M. Jean Turgeon, conseiller district no 6.

**RESOLUTION
2018-03-121**

4.4.- Annulation des chèques périmés en circulation

CONSIDÉRANT QU'il existe à la conciliation bancaire de la Ville des chèques périmés en circulation, tel qu'il appert de la liste déposée et soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de chèques fournisseurs pour des factures d'achats de biens ou de services;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'annulation de ces chèques;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise l'annulation des chèques périmés en circulation;

Adoptée.

**RESOLUTION
2018-03-122**

4.5.- Radiation des comptes pour chèques sans provision

CONSIDÉRANT QU'il existe à la Ville une liste des comptes pour des chèques sans provision, tel qu'il appert de la liste déposée et soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les créances provenant de ces comptes se prescrivent après trois ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la radiation de ces comptes pour des chèques sans provision;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RADIER les comptes pour chèques sans provision;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2018-03-123

5.1.- Appui – Projet de revitalisation de la rivière Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite, depuis de nombreuses années, procéder à la revitalisation de la rivière Malartic en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic doit, dans le cadre de son plan de compensation des milieux humides, présenter des projets au *Ministère* du Développement durable, de l'*Environnement* et de la Lutte contre les changements climatiques afin de supporter des projets externes;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre la Ville de Malartic et la Mine Canadian Malartic en lien avec le projet de revitalisation de la rivière Malartic en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic a présenté le projet de revitalisation de la rivière Malartic au *Ministère* du Développement durable, de l'*Environnement* et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il soit inclus dans son plan de compensation des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE le *Ministère* du Développement durable, de l'*Environnement* et de la Lutte contre les changements climatiques s'est montré favorable au projet d'aménagement du parc linéaire près de la rivière Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté aux élus le 20 mars dernier et que les membres du conseil sont favorables au projet du parc linéaire près de la rivière Malartic incluant la revitalisation de cette dernière;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Mine Canadian Malartic dans le cadres du projet de revitalisation de la rivière Malartic en milieu urbain;

DE TENIR une assemblée publique d'information afin d'informer les citoyens et propriétaires des terrains adjacents à la rivière Malartic, de la teneur de ce projet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-03-124

5.2.- Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'APPROUVER le budget révisé (2018-03-08) pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour un montant de 11 721 \$;

Adoptée.

M^c Gérald Laprise, directeur général, se retire de la table du conseil, le tout en conformité avec les dispositions légales applicables pour ce sujet.

**RESOLUTION
2018-03-125**

5.3.-

Acquisition d'une parcelle de terrain – Agrandissement de la rue Harricana

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser l'emprise de la rue Harricana en face du club de golf de Malartic et de la caserne incendie puisque celle-ci n'a pas la largeur requise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'est engagé à céder une partie des lots 5 583 620 et 5 583 621 du cadastre du Québec, à savoir ± 5 mètres de largeur par 101,73 mètres de longueur, à la Ville pour la somme nominale d'un (1) dollar, tel qu'il appert du plan présenté;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACQUÉRIR une partie des lots 5 583 620 et 5 583 621 du cadastre du Québec, à savoir ± 5 mètres de largeur par 101,73 mètres de longueur, et ce, pour la somme nominale d'un (1) dollar;

DE PAYER tous les honoraires et frais de cadastre et de notaire afin de régulariser l'emprise de la rue Harricana;

DE MANDATER Marc Bergeron, arpenteur-géomètre, afin de préparer tous les documents requis et nécessaires pour donner suite à la présente acquisition;

DE MANDATER M^c Paul Hallé, notaire, afin de rédiger l'acte de vente;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents requis et nécessaires relativement à cette transaction;

Adoptée.

M^c Gérald Laprise, directeur général, reprend sa place à la table du conseil.

**RESOLUTION
2018-03-126**

5.4.-

Promesse d'achat terrain commercial – 9366-8168 Québec Inc. - 1010, rue Royale, 0,50 \$ / pi²

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a adopté la résolution 2017-12-423, le 12 décembre 2017 visant notamment à fixer le prix de vente des terrains commerciaux à 0,50 \$/pi² ou 5,38 \$/m², plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la société 9366-8168 Québec inc. veut acquérir le terrain situé au 1010, rue Royale, à Malartic, à savoir le lot 2 999 306 du cadastre du Québec (superficie de 2601,10 m²);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic accepte de vendre ce terrain pour un montant de 13 993,92 \$, plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 13 993,92 \$, plus les taxes applicables, le terrain situé au 1010, rue Royale, à Malartic (lot # 2 999 306 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2601,10 m²) à la société 9366-8168 Québec inc.;

D'AUTORISER le directeur général, M^e Gérald Laprise, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais de l'acheteur et signé dans un délai de soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

5.5.- Développement résidentiel des Explorateurs Phase II – Acquisition

RESOLUTION
2018-03-127

CONSIDÉRANT QUE la société 9366-8168 Québec inc. a fait parvenir une offre d'achat assortie d'une option d'achat pour acquérir tous les lots restant du Développement des Explorateurs Phase I;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut aménager des nouveaux terrains résidentiels sur une partie des lots 30-P et 31-P, rang 1, canton Malartic;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-03-130 – Demande d'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le secteur F;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès du ministère en 2011 pour l'acquisition de terrains, tel que prévu par la résolution 2011-03-130;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a fait parvenir une offre de vente à la Ville le 27 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de l'arpentage a été effectué le 3 octobre 2014 et qu'une partie des lots 30-P et 31-P, rang 1, canton Malartic sont devenus le lot 5 443 400 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'acquisition des terrains précités n'avait pas été prévus au Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017, faisant en sorte que les démarches entreprises avaient été suspendues temporairement;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'acquisition du lot précité seront intégrés au Programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020, et ce, en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite poursuivre ses démarches pour l'acquisition des terrains précités pour en faire l'acquisition en 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les frais pour l'acquisition des terrains précités soient intégrés au Programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020, et ce, en décembre 2018;

DE POURSUIVRE les démarches pour l'acquisition du lot 5 443 400 du cadastre du Québec, à Malartic auprès du ministère de l'énergie et des ressources naturelles;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Tour de l'Abitibi – Tracé 2018**

RESOLUTION
2018-03-128

CONSIDÉRANT la rencontre tenue entre les représentants du Tour cycliste de l'Abitibi inc. et la Ville afin de discuter du trajet projeté de l'étape sur route à Malartic lors de la 50^e édition du Tour cycliste de l'Abitibi;

CONSIDÉRANT le trajet proposé par les représentants du Tour cycliste de l'Abitibi inc., tel qu'il appert du plan joint à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le tracé proposé de l'étape sur route à Malartic lors de la 50^e édition du Tour cycliste de l'Abitibi, tel que présenté;

Adoptée.

7.2.- **Le Filon Baseball – Cage des frappeurs - Mandataire**

RESOLUTION
2018-03-129

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Filon Baseball demande à la Ville de construire une cage de frappeur dans l'aire adjacente au terrain de baseball situé dans le Parc du Belvédère;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite bénéficier de ce programme de subvention pour la construction d'une cage de frappeur dans l'aire adjacente au terrain de baseball situé dans le Parc du Belvédère;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE la Ville de Malartic autorise la présentation du projet de construction d'une cage de frappeur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Malartic à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Malartic désigne monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Autorisation de paiement à la société Lamothe, Div. de Sintra Inc.– Libération du premier 5 % de la retenue de garantie – Travaux de pavage de la rue Armstrong et la 2^e Avenue : 4 593,76 \$

CONSIDÉRANT la demande de libération du premier 5 % de la retenue de garantie de la société Lamothe, Div. de Sintra Inc. pour les travaux de pavage réalisés sur la rue Armstrong et la 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projets et Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommandent le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement du premier 5 % de la retenue de garantie à la société Lamothe, Div. de Sintra Inc. pour les travaux de pavage réalisés sur la rue Armstrong et la 2^e Avenue pour un montant de 4 593,76 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.1.- Désignation du représentant au conseil d'administration du Transport adapté La calèche d'or

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-01-042, M. Jean Turgeon a été nommé pour remplacer M. Daniel Magnan pour représenter la Ville de Malartic auprès du Transport adapté La calèche d'or;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à titre de membre du conseil d'administration de M. Jean Turgeon doit être reconduit;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

RÉSOLUTION
2018-03-130

RÉSOLUTION
2018-03-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Jean Turgeon pour représenter la Ville de Malartic au conseil d'administration du Transport adapté La calèche d'or, et ce, jusqu'en mai 2019;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-03-132**

10.2.- Désignation du représentant au conseil d'administration du Transport collectif Malartic

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-01-042, M. Jean Turgeon a été nommé pour remplacer M. Daniel Magnan pour représenter la Ville de Malartic auprès du Transport collectif Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à titre de membre du conseil d'administration de M. Jean Turgeon doit être reconduit;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Jean Turgeon pour représenter la Ville de Malartic au conseil d'administration du Transport collectif Malartic, et ce, jusqu'en mai 2019;

Adoptée.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Motion de félicitations : Comité organisateur de la cérémonie de réouverture du Centre Michel-Brière (CMB) du 24 mars 2018

Motion de félicitations au Comité organisateur de la cérémonie de réouverture du Centre Michel-Brière, à tous les bénévoles de même qu'à toutes les personnes impliquées dans la réalisation des activités de la journée du 24 mars 2018;

12.2.- Remerciements aux personnes impliquées dans la rénovation de la maison Audet-Lefebvre

La Ville de Malartic tient à exprimer toute sa reconnaissance aux personnes et entrepreneurs de la Ville qui, de par leur implication, ont rendu possible le projet de relocaliser, de rénover et d'adapter un logement à la nouvelle réalité de la famille de Mélanie Audet dont le fils, Zac Audet Lefebvre, a été victime d'un accident de motocross.

Ce projet a nécessité des investissements importants en argent, en matériaux et en main-d'œuvre.

Les membres du conseil de ville tiennent à remercier tous les donateurs, notamment les suivants :

Mine Canadian Malartic et ses employés;

Construction Rénovation Harricana (Mme Nicole Asselin et M. Claude Charron);



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Plomberie chauffage St-Amour & Gagnon inc. (M. Michel St-Amour);
Rona Bois Turcotte;
Côté électrique (M. Yvon Côté);
Soudure du Fer (M. Marcel Dumas);
Club Optimiste de Malartic;

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT)

Correspondance déposée au conseil.

13.2.- Transport adapté La Calèche d'Or : Programme de subvention – Ajustement d'un montant de 2 368 \$ pour l'année 2016

Dépôt du document à titre d'information.

13.3.- Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) - Invitation à l'intention des élus responsables des questions familles-ainées – Séance de formation et d'échange, le 11 avril 2018

Correspondance déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

M^{re} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION
2018-03-133